

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . . fl. 7 — Payable
" la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
Y compris et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION.

à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire,
et chez les Héritiers Doorman,
braires, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, SAMEDI 3 FÉVRIER.

Nous faisons distribuer aujourd'hui à nos abonnés ayant droit à cette distribution, le 7^{me} et avant-dernier volume de Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques par Louis Reybaud.

Revue Politique.

C'est une chose curieuse et bien déplorable que la manière dont s'est élevée la république française depuis bientôt un an.

Le 24 février au 4 mai, la France a eu la dictature du gouvernement provisoire, tempérée ou aggravée par les promesses insurrectionnelles de Paris.

Le 4 au 15 mai, la France a eu la lutte sourde et permanente de l'assemblée nationale et de la commission exécutive, et de la dictature du gouvernement provisoire demeuré dans le plein de la situation.

La lutte a continué en s'envenimant à partir de la journée du 15 mai, où les clubs ont été vaincus, jusqu'à la journée du 23 juin, où il a fallu que l'assemblée nationale, pour demeurer maîtresse du pouvoir, renversât la commission exécutive et licenciât les ateliers nationaux, au prix de quatre jours de bataille.

Le 24 juin au mois de septembre, la France a eu la dictature de l'assemblée nationale et l'état de siège en permanence avec l'omnipotence militaire de M. le général Cavaignac, omnipotence déléguée par l'assemblée.

À la fin de septembre, le pays est entré dans une légalité relative et a continué à avoir le gouvernement d'une assemblée unique et absolue.

Alors est venue se poser la question de la présidence, et les élections ont commencé. La France a vécu pendant un mois, du 20 novembre au 10 décembre, dans la crainte d'un coup d'état tenté par le général Cavaignac contre son concurrent à la présidence, et pendant tout ce temps les affaires sont demeurées suspendues.

Depuis le 10 décembre, la nation française a été en proie à une nouvelle crainte et menacée d'un nouveau péril; c'est de voir se renouveler la situation où elle était le 4 mai, lorsque le gouvernement provisoire et l'assemblée se trouvaient en présence. Seulement, cette fois le problème est insoluble, parce qu'il ne s'agit pas d'un gouvernement révocable au gré de l'assemblée, mais d'un gouvernement institué par six millions de Français. Le divorce recommence, le conflit se renouvelle, et tout

reparaît.

Quand cela finira-t-il? quand verra-t-on en France ce concours dont le gouvernement de la république a tant besoin et que tous les hommes d'ordre réclament avec une énergique persistance?

Cet état perplexe d'incertitude et d'inquiétude toujours renaissantes semble vouloir cesser. Une amélioration décidée se fait remarquer aujourd'hui dans la situation du pouvoir en France. La journée du 29 janvier lui a donné, dans l'assemblée, une force qu'il n'avait pas auparavant.

Nous avons déjà dit qu'une proposition partie de la Montagne réclamait d'urgence, dans une pensée hostile au cabinet, l'enquête sur les événements du 29. La commission à laquelle a été envoyée cette proposition, telle qu'elle est maintenant constituée par les bureaux qui viennent de la compléter par le choix de deux membres, proposera indubitablement le rejet de l'enquête.

Les quinze bureaux de l'assemblée nationale ont nommé hier de nouveau leurs présidents et secrétaires. Contrairement à ce qui avait eu lieu depuis deux mois, le côté droit l'a emporté sur le côté gauche dans ces nominations.

La proposition d'amnistie émanée de M. Lagrange et de quelques-uns de ses amis de la Montagne, proposition dont le ministère ne saurait reconnaître l'urgence dans les circonstances actuelles, a été repoussée par l'assemblée dans la séance d'avant-hier, par 351 voix contre 167. Une proposition de M. Bugey, qui n'avait pour but que de donner aux transportés la faculté de prendre connaissance des procès-verbaux et des déclarations en vertu desquels ils ont été transportés, et de faire reviser leur jugement de condamnation, a été repoussée hier.

Les nouveaux faits on ajoute le rejet de la proposition de l'assemblée française: Il a conquis la confiance et la majorité de l'assemblée; il faut espérer que la seconde proposition de la proposition-Râteau viendra constater de nouveau cette situation.

L'assemblée nationale de France s'est aussi occupée, dans sa séance d'avant-hier, de la suite de l'examen du projet de loi sur les successions et les donations. Un amendement de la commission proposant de porter le droit sur les immeubles à 1 fr. 40 c., au lieu de 1 fr. 50 c., qu'elle avait proposé d'abord, et que l'assemblée avait repoussé, la commission a retiré son projet, et le ministre des finances a demandé l'ajournement de celui-ci, qui a été prononcé. Ce jour-là, l'assemblée a commencé à se faire une idée des événements dont Paris a été le théâtre dans la journée du 29 janvier. Déjà notre correspondance particulière, sous la date du 28, nous avait annoncé que le gouvernement tenait le fil d'une négociation formidable, que St.-Berthelemy politique qui devait recommencer à la fois sur les quartiers de Paris par l'assassinat de tous les membres du gouvernement, de tous les chefs militaires dont on con-

naît l'énergie contre l'émeute, et de tous les représentants suspects de ne pas trop aimer la république rouge. Aujourd'hui, la Gazette des Tribunaux nous fournit d'importants détails à ce sujet. Nous les reproduisons plus loin. Ce complot, tramé par les socialistes, avait des ramifications sur plusieurs points de la France. Malgré les dénégations des républicains de la Montagne, qui ne voulaient voir dans cette conspiration qu'une invention de la police et du ministère, le télégraphe est venu renverser tout cet échafaudage de mensonges et de calomnies. La Solidarité républicaine devait lever son étendard à la fois sur divers points de la France, et le mouvement qui devait éclater lundi à Paris était connu d'avance dans les départements. Dans plusieurs villes déjà des troubles ont eu lieu; le Moniteur fait connaître ceux de Dijon et de Strasbourg. Demain nous apprendrons sans doute quelques mouvements sur d'autres points; mais se croyait certain de la victoire dans les rues de Paris. Les républicains ont été surpris, et les socialistes ont été déçus.

Parmi toutes les choses étranges qui se passent en ce moment à Paris, une des plus curieuses, incontestablement, c'est la vertueuse indignation du National contre l'arbitraire. Supposons qu'en juin 1848, avant l'érection des barricades, la commission du gouvernement eût fait arrêter le chef des ateliers nationaux, les délégués du Luxembourg réunis au Panthéon et les orateurs des clubs, est-ce que la bataille funèbre n'eût pas été évitée? Eh bien! c'est ce qu'a fait le ministère actuel; il a évité le conflit des rues par des mesures préventives qui ont déjoué le complot. Est-ce là de l'arbitraire? Et ne vaut-il pas mieux prévenir l'insurrection que de la réprimer avec du sang répandu à flots?

Pendant l'année qui vient de s'écouler et qui certes a été une des plus fatales pour l'Europe, l'Angleterre a tenu peu de place dans la chronique des événements. Le drame européen s'est joué en dehors d'elle. L'Angleterre est un de ce petit nombre de pays desquels on peut dire: Heureux les peuples dont l'histoire ne parle pas! Aussi le discours d'ouverture de la reine Victoria n'a-t-il de l'importance pour l'étranger que relativement aux réformes commerciales. Si nous y remarquons, cette fois, l'absence complète de la phrase accoutumée, relative aux relations amicales avec les puissances européennes, nous y trouvons que l'aspect actuel des affaires a permis d'opérer des réductions considérables dans les dépenses. On sait déjà que ces réductions portent sur l'armée et la marine.

On avait craint un instant que le ministère n'hésitât à attaquer les lois de navigation sur lesquelles s'appuie aujourd'hui exclusivement le régime protecteur. Mais on sait que l'année dernière, la chambre des communes s'était prononcée, à une forte majorité, en faveur de la réforme de ces lois. Le discours d'ou-

verture, en effet, tout le système libéral sur lequel est basée la politique commerciale de la Grande-Bretagne, tombe en présence de ces lois de Cromwell. L'esprit du parlement nous est un sûr garant que la majorité favorable à la réforme de ces lois se trouvera encore augmentée cette année. Tout ce qui est à craindre, c'est de voir la chambre des lords résister aux vœux des communes, ce qui pourrait occasionner un nouvel ajournement; mais nous sommes persuadés intimement que ce serait aussi le dernier ajournement.

En définitive, les lois sur la navigation sont loin d'être ce qu'elles furent autrefois. Elles sont déjà sérieusement entamées par l'acte relatif aux colonies. Immédiatement après l'adoption du bill des céréales, toutes les colonies possédant des assemblées législatives, autrement dit des conseils coloniaux, ont été autorisées à abolir les droits différentiels qui pesaient sur leurs denrées d'importation. Comme bien on suppose, elles se sont hâtées de profiter de l'autorisation; de telle sorte que toutes les denrées de provenance étrangère sont admises au Canada, à la Jamaïque, etc., sans payer le moindre droit différentiel.

Or, ces colonies sont de beaucoup les plus importantes par leur population et leur richesse. Les autres, telles que la Nouvelle-Zélande, les îles Falkland, etc., que l'on désigne sous le nom de « colonies de la couronne » et qui sont gouvernées par le colonial office de Downing-Street n'ont en comparaison qu'une très faible importance.

Quant aux Indes-Orientales, elles se trouvent noirement rangées dans la première catégorie. Au commencement de cette année, lord Dalhousie, gouverneur-général des Indes, publia une proclamation relative à l'ouverture des ports de ces immenses possessions. Lord Dalhousie déclarait qu'à l'avenir les navires et les cargaisons des nations étrangères seraient admis absolument sur le même pied que les navires et les cargaisons britanniques. Aucune nation et aucune denrée ne se trouvaient exceptées de la mesure.

On voit que l'acte de navigation, qui a de tout temps été regardé comme la pierre angulaire de l'édifice de la protection, se trouve déjà à moitié démolie; on voit aussi que c'est avec une entière franchise, sans réserve aucune, que l'Angleterre s'est abandonnée au grand courant des réformes commerciales.

La réforme de l'act of navigation ne se fera pas sans provoquer de grands cris de la part des protectionnistes qui sont à la recherche d'un nouveau chef pour remplacer lord George Bentinck; mais le gouvernement sera soutenu par le parti sage des Tories qui suivent le drapeau de sir Robert Peel et par le parti Cobden.

Nous avons dit hier le peu de confiance que nous inspiraient les nouvelles données par un journal de Marseille, sur les élections des provinces romaines; celles que nous apportent aujourd'hui les feuilles radicales italiennes ne nous en inspirent pas beaucoup plus. Il faut donc attendre, pour juger d'une façon convenable la valeur de l'engagement pris dans ces élections, des renseignements d'une autre main, suspecte. Ce qui

commande d'ailleurs la réserve, c'est la contradiction qui résulte des aveux mêmes des feuilles en question, lesquelles, tout en célébrant la manière dont se sont accomplies les opérations électorales, se laissent aller aux plus singuliers emportements, en parlant des craintes que leur occasionnent le général Zucchi, ainsi que tous ceux qui seraient tentés de devenir ses partisans.

A en croire le Contemporain et le Courrier mercantile, Zucchi voudrait ou aurait voulu s'opposer de vive force aux élections, seconder le mouvement de la réaction dans les Marches, etc., etc. Pourtant, toutes les correspondances qui ont la moindre bonne foi s'accordent à dire que le pape n'a jusqu'ici voulu autoriser aucune intervention armée, attendant tout de la raison et du bon sens de la majorité des populations, qui, nous ne voulons pas en désespérer encore, finiront par lui donner gain de cause.

N'importe! les démagogues font semblant de ne rien avoir, de ne rien attendre de tout ce qui a été dit à ce sujet, et se consacrent tantôt à l'intervention espagnole ou autrichienne, tantôt à celle de celui qu'ils appellent le scelerato Zucchi.

Point de nouvelles importantes du Piémont ni de la Toscane. Les journaux allemands s'occupent encore aujourd'hui de la question de prorogation de la diète autrichienne. Il paraît que M. Kraus et Stadion sont tout-à-fait contraires à la mesure qui est, dit-on, vivement défendue par le président du conseil.

Un steamer de guerre sarde arrivé le 25 janvier à Trieste, y avait causé quelque inquiétude. Mais on a su plus tard que la mission dont avait été chargé le général qui s'y trouvait à bord, n'avait aucun rapport avec la reprise des hostilités; il s'agissait seulement des forçats qui se trouvent à Venise et que la ville ne veut pas continuer à entretenir.

L'arrestation de Kossuth se confirme aujourd'hui. La Gazette de Prague, en annonçant cette nouvelle, ajoute qu'on espère s'emparer aussi du général Bem.

Si nous en croyons la Gazette universelle allemande, le pouvoir central allemand a formellement refusé de conclure une paix dont la base serait la séparation du Schleswig d'avec le Holstein, quand même le premier de ces duchés ne serait pas réuni au Danemarck. C'est pour ce motif que le gouvernement prussien, qui ne paraît pas disposé pour le moment à recommencer la guerre avec le Danemarck, se propose d'intervenir à Londres pour la prolongation de l'armistice.

Le Roi, par arrêté du 1^{er} février, a nommé M. le comte L. G. A. de Limburg Stirum, président de la Première Chambre des Etats-Généraux, pour la session qui va s'ouvrir le 13 de ce mois.

Par un arrêté de la même date, le Roi a conféré au lieutenant-général de Limburg Stirum le grade de grand-croix de l'ordre du Lion néerlandais, et le grade de grand-croix de l'ordre de la Couronne de Prusse. Le lieutenant-général de Limburg Stirum est président de la Première Chambre des Etats-Généraux.

Par un arrêté du 31 janvier dernier, le Roi a nommé M. le professeur Strating, recteur-magnifique de l'université de Leide pour l'année scolaire de 1849-1850.

S. M. la Reine a encore fait parvenir un magnifique pupitre à la société philanthropique Pour le salut des pauvres à Monnikendam, pour être ajouté aux objets mis en loterie au profit des pauvres de cette commune.

S. A. R. Madame la Princesse d'Orange a fait remettre une somme assez considérable à la société de St.-Vincent de Paul à Maastricht.

Le Staats-Courant publie le programme de l'exposition des produits de l'industrie néerlandaise dans les provinces de la Hollande-Méridionale et Septentrionale, qui aura lieu à Delft. Cette exposition sera ouverte le 7 juillet et durera jusqu'au 31 dans les bâtiments de l'Académie royale. On y exposera non-seulement les produits de l'industrie néerlandaise dans la métropole, mais aussi ceux des colonies.

Le Nieuwe Rotterdamsche Courant nous apprend aujourd'hui que le pouvoir central de Francfort s'est adressé au gouvernement des Pays-Bas pour le prier de lui céder quelques-uns de ses pyroscaphes de guerre, mais que le gouvernement n'a pas accédé à cette demande.

Dans le cours du mois de janvier dernier, les recettes du chemin de fer rhénan se sont élevées à fl. 35,487,36, et le chiffre des voyageurs qui ont parcouru cette voie ferrée, à 19,704.

Discours de la reine d'Angleterre.

Londres, 1^{er} février.

La session du parlement a été ouverte aujourd'hui avec la cérémonie accoutumée.

Voici le discours de la reine:

My lords et Messieurs,

Le moment étant arrivé où les travaux du parlement sont à jamais repris, je vous ai réunis pour l'accomplissement de vos importants devoirs.

J'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer qu'au Nord et au Sud de l'Europe, les parties belligérantes ont consenti à une suspension d'hostilités pour la négociation des conditions de la paix.

Les hostilités poursuivies en Sicile étaient accompagnées de circonstances tellement révoltantes, que les amiraux britanniques et français ont été obligés par des motifs d'humanité de s'interposer et d'arrêter l'effusion du sang.

Je me suis occupée, de concert avec la France, d'arrêter et de terminer pendant cet armistice, au roi des Siciliens, les conditions d'un arrangement définitif des affaires de la Sicile. Les négociations sont toujours pendantes.

J'ai eu constamment en vue, en offrant mes bons offices aux différents partis belligérants, de prévenir l'extension des calamités de la guerre et de poser les bases d'une paix honorable et durable. Mon désir constant est de maintenir avec toutes les puissances étrangères les relations les plus amicales.

André qui les intérêts du service public le permettront, je m'empresserai de vous soumettre les divers documents relatifs à ces négociations.

Une rébellion d'un caractère formidable a éclaté dans le Punjab, et le gouverneur-général des Indes a été obligé, pour préserver la paix dans cette contrée, de rassembler des forces considérables, qui sont en ce moment engagées dans des opérations militaires contre les insurgés. Toutefois, la tranquillité de l'Inde anglaise n'a pas été troublée par ces révoltes non provoquées.

Je recommande de nouveau à votre attention les restrictions imposées au commerce par les lois de navigation. Si vous trouvez que ces lois sont en tout ou en partie inutiles pour le maintien de notre pouvoir maritime, tandis qu'elles paralysent le commerce et l'industrie, vous serez sans aucun doute d'avis de les rappeler ou d'en modifier les dispositions.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

J'ai ordonné que les budgets pour le présent exercice vous soient soumis ; tous les soins ont été apportés pour y introduire des économies.

L'état actuel des affaires m'a permis d'y introduire des réductions notables sur les évaluations de l'année dernière.

Mylords et Messieurs,

Je remarque avec satisfaction, que dans cette partie du Royaume-Uni la tranquillité n'a pas été troublée au milieu des convulsions qui ont bouleversé plusieurs parties de l'Europe.

L'insurrection en Irlande ne s'est pas renouvelée, mais un esprit de désaffection y subsiste toujours, et je suis obligée, à mon regret, de réclamer pour un temps limité la continuation des pouvoirs que vous avez cru nécessaire de m'accorder pour préserver le repos public.

Je constate avec une grande satisfaction que le commerce se remet des secousses que j'avais eu à déplorer au commencement de la dernière session. La situation des districts manufacturiers est également plus encourageante qu'elle n'a été depuis fort longtemps.

Je suis également heureuse de pouvoir observer une amélioration progressive dans l'état des revenus.

J'ai néanmoins à déplorer que la mauvaise récolte des pommes de terre ait causé une grande détresse dans quelques parties de l'Irlande.

Le résultat de la mise en vigueur des lois sur les indigents en Irlande, attirera nécessairement votre sérieuse investigation.

Toutes les mesures qui seront de nature à les améliorer avec avantage, et à améliorer la condition du peuple, recevront ma cordiale approbation.

C'est avec orgueil et reconnaissance que je considère l'esprit loyal de mon peuple, et cet attachement à nos institutions qui l'a animé pendant une période de difficultés commerciales, de disette et de révolutions politiques.

J'appelle la protection du Tout-Puissant afin qu'il favorise nos progrès, et j'espère que vous m'assisterez à maintenir la constitution, fondée qu'elle est sur les principes de liberté et de justice.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

Londres, 1^{er} février.

A 5 heures la chambre des lords s'est réunie sous la présidence du lord chancelier. Après une nouvelle lecture du discours du trône, le comte Bruce a proposé l'adresse en réponse au discours royal ; cette adresse est suivie de l'usage la paraphrase presque mot pour mot du discours de S. M. Le noble lord s'est étendu sur tout ce qu'il y a de satisfaisant dans les communications faites par la reine à son parlement.

Lord Bateman a appuyé l'adresse.

Lord Brougham a pris ensuite la parole et a critiqué quelques-uns des actes de la politique étrangère du cabinet.

Le noble lord avait encore la parole au départ du courrier.

La chambre des communes s'est assemblée à quatre heures. Après communication faite par le speaker des vœux émis par lui pendant les vacances pour l'élection dans les districts dont la représentation est vacante.

Lord Russell, secrétaire d'Etat de l'Irlande, a présenté un bill pour la fusion des trois administrations des douanes, accise, timbre et taxes.

Lundi, lord John Russell proposera la fixation de l'ordre du jour des travaux de la chambre.

Mardi, le secrétaire d'Etat de l'Irlande présentera un bill pour prolonger la suspension de l'acte d'*Habeas corpus* en Irlande.

Mercredi, le même ministre proposera un vote de subsides pour alléger la détresse de l'Irlande.

Judi, une proposition sera faite pour modifier la loi des pauvres en Irlande.

Vendredi, l'état de l'armée et de l'artillerie sera soumis à la chambre.

Edfin, lundi 12, le chancelier de l'échiquier demandera la formation d'un comité spécial pour la révision des lois de navigation.

Après cette communication, plusieurs membres ont annoncé l'intention de présenter diverses propositions. Voici les principales : sir Robert Inglis, proposition pour la répression de la traite ; M. F. O'Connor, comité spécial d'enquête sur les résultats de l'acte d'union entre l'Angleterre et l'Irlande ; M. O'Connell, comité spécial pour prendre des mesures efficaces à l'effet de soulager la détresse de l'Irlande.

Le speaker a ensuite donné lecture du discours du trône, et lord Vane a présenté la proposition d'adresse qui a été appuyée par M. Buxbury.

Au départ du courrier M. d'Israeli venait de prendre la parole et développait cette opinion que l'adresse ne fait pas connaître d'une manière assez franche la situation réelle du pays.

M. Wyse membre de la chambre des communes vient d'être nommé ministre en Grèce, en remplacement de sir R. Lyon.

On a reçu aujourd'hui des nouvelles de l'Inde jusqu'à la date des premiers jours de janvier. Aucun nouvel engagement n'a eu lieu entre les troupes britanniques et les Sikhs. Shere-Singh a pris position sur les bords du Ghelon à environ 14 milles du camp de sir Joseph Thackwell. Lord Gough a traversé le Chenab le 18 septembre avec son armée. On dit que Shere-Singh a fait des ouvertures pour traiter de la paix, mais que le général en chef les a repoussées, et qu'il exige une soumission sans condition.

Le siège de Mooltan, qui doit précéder toutes les autres opérations militaires, a été ouvert dans les derniers jours de décembre.

Le socialisme est jaloux de faire le bonheur de l'humanité. Il n'a pu voir sans une compassion douloureuse la Belgique calme et tranquille au milieu du mouvement de régénération qui a déjà procuré la félicité d'une grande partie de l'Europe. En effet, en moins d'un an, le peuple français est enrichi du suffrage universel et des quelques milliards que la perte du crédit a irrévocablement anéanti pour la bourgeoisie industrielle. Bientôt, en suivant cette progression rapidement décroissante, les capitaux ne laisseront plus en France qu'une table rase sur laquelle la liberté, l'égalité et la fraternité pourront écrire tout ce qu'elles voudront. Ce jour de ruine universelle marquera l'avènement définitif de la république démocratique et sociale. Il paraît que le socialisme a maintenant jeté les yeux sur la Belgique. Là aussi, les banquets communistes se préparent. Nous empruntons à ce sujet un article suivant au *Journal de Bruxelles* :

« L'égoïsme n'est pas le défaut dominant des apôtres du socialisme : ils ne songent jamais qu'à bien d'autrui. Donc leurs entrailles fraternelles se sont épanchées sur les misères de cette Belgique qui n'a pas encore contrarié les merveilleuses enfantines de Paris par le génie républicain. Dans la chaleur de leur zèle, ils veulent nous mettre à l'unisson des Français avant que l'universaire de la révolution soit arrivé. Ils commencent comme ont commencé les héros de ces mémorables journées, par des banquets, des toasts, des paroles de paix et de guerre, des menaces et des promesses, par d'outrageux appels à toutes les convoitises.

Un banquet de ce genre avait eu lieu au Roux, en Haingout. Il fut remarquable surtout par l'enthousiasme d'une sorte de Vésuviennisme dont le philanthropique appétit avait affronté la pluie et la boue : elle affronterait, au besoin, disait-elle, le canon et la mitraille et bien d'autres choses encore pour se trouver au milieu de ses frères. Des larmes de joie coulèrent de tous les yeux à cette touchante déclaration. Dix-huit ans plus tôt, les pères Bazar et Kélanin auraient tressailli d'allégresse : ils seraient venus saluer respectueusement au Roux la femme libre qu'ils ont en vain cherchée jusqu'en Orient.

Dimanche dernier, la capitale a eu également son banquet démocratique et socialiste. Sept à huit cents adeptes étaient réunis dans la salle du Palais-Royal, près de la porte de Namur, autour de la classique tranche de jambon. A côté du drapeau belge flottaient deux drapeaux rouges avec les devises usitées dans le camp socialiste. Le principal ordonnateur du banquet était un officier de la garde civique en costume. Ses épaulettes contrastaient singulièrement avec sa mission d'apôtre socialiste. L'officier de la garde civique a juré, croyons-nous, fidélité au roi et à la constitution. L'apôtre a juré, au contraire, de se défaire de l'un et de l'autre. Jadis les contradictoires s'excluaient en bonne logique ; la synthèse socialiste est sans doute parvenue à les concilier à l'aide de quelque formule imaginée par le citoyen Leroux ou le citoyen Proudhon pour tranquilliser la conscience. Et encore ce dernier, pour peu qu'on le pressât sur ce terrain, serait de force à supprimer la conscience elle-même ; n'a-t-il pas supprimé Dieu ?

Quoi qu'il en soit, le susdit officier de la garde civique s'est écrié au milieu des convives : « Citoyens, cette réunion aura, nous l'espérons, une influence immense dans le pays. Nous faisons aujourd'hui la première manifestation sérieuse en faveur de la république. Nous sommes entrés dans la voie révolutionnaire, nous continuerons à y marcher... Citoyens, d'abord notre cri de ralliement : Vive la république démocratique et sociale ! Nous pouvons le crier aujourd'hui, car elle avance, elle frappe à notre porte, elle entre, cette majestueuse et noble fille de la pensée et de la raison humaine, escortée par la force, la justice et la vérité. »

Ce diptyque final est en ne peut plus en harmonie avec les faits qui se passent en Europe ; nous concevons l'enthousiasme avec lequel il a été accueilli, au dire du *Moniteur républicain*. Un autre orateur a proposé de joindre au socialisme, qui est, suivant lui, la doctrine de la vraie société. Un troisième a prêché la guerre contre deux ennemis, le privilège monarchique et le privilège de l'argent ; il ne suffirait pas d'abattre la tyrannie dans la politique si l'on ne renversait également la tyrannie du coffre-fort. Toutes ces belles choses ont été applaudies à outrance. A la nouvelle que les ministres français étaient menacés d'être mis en accusation par M. Ledru Rollin, il y a eu une explosion de cris de vive Ledru Rollin. Ce nom est heureusement choisi ; il rappelle les plus tristes souvenirs d'arbitraire, de tyrannie et de despotisme que la république naissante puisse invoquer.

Il faut remarquer que tous ces cris de guerre sont proférés dans les intentions les plus pacifiques par MM. les socialistes. Le jour n'est pas plus pur que le fond de leur cœur. La paix est sur leurs lèvres : s'ils étouffent la bourgeoisie, c'est en l'embrassant, s'ils spolient les privilégiés, c'est en leur offrant le baiser d'amour. Ils ont horreur du sang ; tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on les laisse agir sans leur résister. Comme ils ne veulent que le bien public ce serait un crime que de leur faire obstacle. Le socialisme devant faire le bonheur de l'humanité, lui susciter des entraves serait un crime de lèse-humanité. Jugez des conséquences ! Donnons donc carte blanche à ces généreux philanthropes. Ne les calomnions pas en leur supposant des idées de violence. Leurs protestations de fraternité, de douceur et de tolérance sont aussi chaleureuses, aussi brillantes, aussi multipliées que celles des apôtres de la république démocratique et sociale en France avant les journées de juin. La sincérité des uns n'est-elle pas le plus sûr garant de la sincérité des autres ?

La presse anglaise continue à s'occuper de la question soulevée à ce sujet par le *Times*.

Il est digne de remarque, dit le *Times*, que l'acte fédéral allemand, malgré l'abus qui en a été fait, a assuré à l'Allemagne, durant la longue période de 33 ans, une union plus forte qu'à toute autre époque de son histoire. Il est vraiment fâcheux qu'à la première tentative d'y substituer une nouvelle constitution on voie revivre les passions et les prétentions de « la guerre de sept ans. » Il est facile d'en découvrir la cause. Une constitution fédérale ou ligne quelconque entre de puissants états, quelque étroits que soient d'ailleurs les rapports qui existent entre eux, ne saurait être établie qu'imposée par les votes d'une majorité auxquels ne servent qu'à pousser la minorité à une résistance armée. Un pareil pacte doit être le résultat de négociations et d'un assentiment mutuel, dans lequel les droits de chaque état, depuis le Limbourg et le Holstein jusqu'à la vaste monarchie autrichienne soient réglés et fixés de manière à ce que chacun d'eux possède une égale indépendance de voix et de considération. Ce principe a été étrangement méconnu par l'assemblée nationale de Francfort. Elle a lancé ses décrets sans tenir compte de la force légale que peuvent avoir ces décrets ou de la force physique dont elle peut disposer pour en assurer l'exécution. Aussi le roi de Danemarck s'y est-il opposé en ce qui concerne le Schleswig, avec le même succès que l'ont fait jusqu'ici la Hollande et l'Autriche, et M. de Gagern est parvenu à faire partager à l'assemblée nationale son intime conviction que les rapports de l'Allemagne avec l'Autriche ne pouvaient être réglés que par voie de négociations de puissance à puissance, et non par voie d'autorité.

Après avoir rappelé que ce n'est pas la première occasion où l'assemblée de Francfort a trop présumé de ses forces, et que le résultat obtenu n'a pas répondu à son attente, le *Times* dit que l'existence d'un conflit assez prononcé entre les deux principautés, les cours de l'Allemagne ouvre de nouveau la porte à l'intervention de la diplomatie étrangère, qui si souvent a déjà fait le malheur de ce pays. En effet, du moment où les états de l'Allemagne cessent d'être l'un pour l'autre des alliés intimes et sincères, ils deviennent l'un contre l'autre les alliés de nations étrangères.

Lettres de Rome.

Rome, 24 janvier 1849.

Les élections pour la constituante romaine se sont terminées le 22. Sur 53,000 électeurs, 25,000 ont pris part au vote, s'il faut en croire le journal officiel. On s'étonne que le nombre des votants ait été encore si considérable. Mais on peut affirmer sans crainte de se tromper, qu'une très grande partie d'entre eux a été guidée uniquement par la crainte de se compromettre. Car il n'est que trop vrai que nous sommes ici sous un véritable régime de despotisme. La liberté n'existe que pour les affiliés des clubs, et cette liberté est une licence effrénée qui n'épargne ni les injures, ni les menaces.

Comme si cette intimidation des clubs ne suffisait pas, le gouvernement y ajoute l'intimidation officielle. Chaque jour voit éclorre de nouvelles proclamations, les unes plus menaçantes que les autres. Après avoir insisté dans toutes les provinces des juntes de sûreté publique pour poursuivre ce qu'on nomme les menées réactionnaires, le gouvernement a encore, par un décret du 19, créé une commission militaire pour juger sommairement et sans appel tout acte contraire à l'ordre de choses actuellement établi. Il a transformé Rome, la pacifique Rome, en une véritable place de guerre. Tout cet appareil, auquel ils ne sont guère accoutumés, effraie singulièrement les bons Romains.

Par le *motu proprio* du 1^{er} janvier, le Saint-Père a défendu de prendre part aux élections. Cette défense a été respectée par plus de la moitié des électeurs. Elle l'aurait été par un bien plus grand nombre, si nous n'étions pas sous le régime de terreur dont je viens de parler, et si l'on avait eu quelque liberté de presse et de discussion. Le seul journal indépendant qui paraît, n'a pas pu dire un mot sur la constituante ou sur les élections. Il

n'a pas même donné le *motu proprio* de l'excommunication. Cet acte n'a été connu que par les exemplaires affichés plusieurs fois la nuit, et arrachés au point du jour. Sur quarante-huit curés, cinq seulement ont osé le lire dans leurs églises ; et deux de ces derniers en ont été punis par les traitements les plus grossiers. Dans les boutiques et sur les places publiques où on distribue des imprimés de tout genre, il n'est permis de rien vendre qui déplaît aux clubs. Un jour quelques colporteurs distribuèrent des exemplaires de l'excommunication. Au bout de peu de minutes, ils furent entourés par une trentaine d'hommes armés qui les frappèrent de coups de plat de sabre et firent main basse sur les imprimés.

Nouvelles d'Allemagne.

BERLIN, 1^{er} février. — Aujourd'hui nous avons eu un petit mouvement auquel nous n'étions plus habitués ici depuis l'état de siège. 150 ouvriers se sont portés devant l'hôtel-de-ville pour demander du travail. La troupe les a dispersés. Deux ont été arrêtés.

— La *Correspondance démocratique* a été saisie hier.

— Il est beaucoup question de projets relatifs à la future constitution de l'Allemagne, et qui forment la base des négociations entamées à ce sujet. Deux projets sont mis en avant.

D'après l'un d'eux il y aurait sept cercles : 1^o Autriche, 2^o Prusse, 3^o Bavière, 4^o Saxe et Thuringe, 5^o les deux Hesse, 6^o Wurtemberg et Bade, 7^o Hanovre, Mecklenbourg, Oldenbourg et les Villes Anseatiques. — Wurtemberg et Bade alterneraient dans la direction du cercle dont ils feraient partie.

Le second projet admet comme base la royauté. C'est pourquoi il divise les deux Hesse, en adjoignant l'une au Wurtemberg, l'autre à la Saxe. Il n'y aurait donc que six cercles.

Les cercles arrangerait leurs affaires intérieures comme ils l'entendraient. C'est ainsi qu'edans le cercle de Hanovre, par exemple, le grand-duc d'Oldenbourg aurait vis-à-vis du directeur du cercle telle position que stipulerait une convention à intervenir entre lui et le roi de Hanovre. Mais le cercle de Hanovre n'aurait qu'une seule et même représentation du pouvoir central et à l'étranger. La serait l'avantage prépondérant de la combinaison.

— La *Gazette allemande* annonce que plusieurs plénipotentiaires près le pouvoir central ont notifié à ce dernier qu'ils se rendraient pour quelque temps en congé auprès de leurs cours respectives. Il est hors de doute que ces messieurs vont chercher des instructions au sujet des propositions faites par la Prusse relativement au droit, revendiqué pour les gouvernements particuliers, de s'entendre sur l'œuvre de la constitution.

— On écrit de Prague, 29 janvier, que dans la matinée y était arrivé l'empereur François-Joseph. La foule se pressait autour du jeune souverain, qui a été reçu par des acclamations de joie.

— Suivant la *Feuille constitutionnelle de la Bohême*, Kossuth a prononcé, dans une des dernières séances du parlement, croupion à Debreczin, une sorte d'oraison funèbre pour lui-même. Il a dit que le but qu'il avait eu devant les yeux était beau, réel, et qu'on pouvait l'atteindre ; mais qu'il manquait des moyens nécessaires, ou que ceux-ci n'avaient pas eu le résultat qu'il en attendait. « Le suicide, a-t-il ajouté, est un crime, une lâcheté ; et, quoi que décide le sort, le péril le plus imminent ne me fera jamais venir à prendre ce parti. » Kossuth a sa personne et qu'on le charge de fers honteux.

ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCFORT.

FRANCFORT, 1^{er} février. — M. Pfeuffer, député de la Prusse, présente une motion tendant à faire cesser les mesures exceptionnelles mises en vigueur à Berlin et dans les environs de cette capitale. Cette motion n'ayant pas été reconnue urgente, a été renvoyée à la commission des pétitions.

Conformément à l'ordre du jour, l'assemblée reprend la discussion de projets de garanties de la constitution de l'empire. Nous avons publié dans notre numéro d'avant-hier le projet particulier ; cependant nous croyons devoir reproduire les paragraphes 6 et 7 qui se trouvent en discussion dans la séance de ce jour.

§ 6. Des changements à la constitution de l'empire ne peuvent avoir lieu que moyennant une décision des deux chambres et avec le consentement du chef de l'empire. Une décision de ce genre ne pourra être prise dans les deux chambres qu'en présence des deux tiers au moins des membres, après deux votes, qui devront avoir lieu à un intervalle de huit jours au moins et à la majorité des deux tiers au moins des membres présents.

Art. IV, § 7. En cas de guerre ou d'insurrection, les dispositions des droits fondamentaux sur les arrestations, les visites domiciliaires et le droit d'association peuvent être temporairement mises hors de vigueur pour certains districts. Cependant une ordonnance de ce genre devra émaner de tous les membres du ministère de l'empire ou de l'Etat particulier. Le ministère devra se soumettre à la sanction de la diète de l'empire ou de l'état particulier, si elle est réunie. Dans le cas contraire, la mesure ne pourra durer plus de 15 jours sans que les chambres soient convoquées et les mesures du ministère soumises à leur sanction. Les dispositions ultérieures sont réservées à une loi de l'empire. Pour ce qui est de la promulgation de l'état de siège dans les forteresses, les lois actuelles resteront en vigueur.

Après avoir entendu MM. Mölling et Vogt comme adversaires, MM. Plathner et de Vincke comme défenseurs du § 6, l'assemblée passe au scrutin par appel nominal sur ledit paragraphe dont le premier alinéa est adopté à la majorité de 227 voix contre 196. Le second alinéa est adopté par assis et levé. Les divers amendements présentés par la minorité de la commission, ainsi que par MM. de Vincke, Maximilien Simon, Wigard et Spatz, sont écartés par suite de ce vote.

On a passé ensuite au § 7, qui a donné lieu à des observations plus ou moins étendues de la part de MM. Tellkamp, Schaefer, H. Simon, Vogt et de Vincke. Vu l'heure avancée, le résumé du rapporteur, ainsi que le vote, ont été renvoyés à la prochaine séance.

— M. le général de Bnin, commandant supérieur des troupes de l'empire dans les duchés de Schleswig et de Holstein, a adressé au ministère de l'empire un rapport sur les scènes qui se sont passées dans le Schleswig septentrional et qui ont amené une collision sanglante entre les troupes de l'empire et des bandes de brigands du duché de Schleswig, particulièrement ceux de la partie occidentale du bailliage de Hadersleben, ayant à l'instigation des autorités danoises, refusé de payer les impôts ; les employés chargés de leur recouvrement ont dû requérir l'assistance des troupes. On dirigea en conséquence sur le bailliage de Hadersleben quelques détachements de cavalerie ; par contre, il se forma dans ledit bailliage une espèce de landsturm pour opposer à main armée aux troupes qui appuyaient lesdits employes.

Le 20 de ce mois, une centaine d'individus armés arrivèrent à Forballum où se trouvait un petit détachement de 18 chasseurs, qui se vit forcé de se retirer à Lygumkloster. Des renforts étant arrivés le 22 de différents côtés, les habitants de Forballum payèrent les impôts sans opposer de résistance. Dans l'après-midi du même jour, le capitaine de Rumohr, du 1^{er} régiment des dragons du Schleswig, s'était mis en route pour se rendre à Bröns, lorsque le landsturm de Reisby, fort d'environ 300 hommes, armés de fusils, s'approcha de Bröns. Le capitaine de Rumohr, qui ne disposait que de 30 chasseurs et de 50 dragons, fit occuper l'entrée de ce village par les chasseurs, et avec ses dragons barra des deux côtés le passage au landsturm, qu'il somma de mettre bas les armes; mais, au lieu de cela, un coup de feu parti du milieu de la troupe, et qui tua un dragon, fut le signal de l'attaque de la part de la cavalerie. L'affaire ne fut pas de longue durée; le landsturm prit la fuite, après avoir eu trois hommes tués et 20 prisonniers. Le 23 au matin, la plus grande tranquillité régnait dans les environs de Bröns.

Le général de Bonin ajoute dans son rapport, que, pour prévenir toute levée de boucliers de la part des partisans du gouvernement danois dans la partie orientale du baillage de Hadersleben, il a renforcé la garnison de Hadersleben et a envoyé un détachement de chasseurs à Apenrade, où l'on craignait des désordres de la part des matelots. Le général espère pouvoir rétablir avec les détachements envoyés sur les lieux l'autorité des employés civils, pourvu que la garnison de Ripen s'abstienne de prendre part à la lutte; dans le but d'empêcher toute provocation, il a donné les ordres les plus sévères pour que aucun soldat n'entre dans les villes, et qu'aucun habitant ne soit inquiété.

Le grand-duc Michel, de Russie, vient d'adresser au colonel de régiment autrichien qu'il commande la lettre suivante: Le régiment que vous commandez, colonel, vient de donner une preuve éclatante de sa fidélité, en résistant avec constance aux perfides insinuations qui cherchaient à l'entraîner dans la révolte. Comme propriétaire de ce régiment, je n'ai pu que ressentir une émotion de joie et de fierté en apprenant sa belle conduite. L'honneur que m'a fait votre souverain en me plaçant à votre tête, m'autorise à vous exprimer la vive satisfaction que j'éprouve.

J'ai fait part à l'empereur, mon frère, de ce sentiment. Il s'est empressé de s'y associer et de se rendre à mon désir de vous en offrir un témoignage sensible. C'est dans ce but, et avec sa permission, que je vous transmets, colonel, l'épée de Sainte-Anne, seconde classe, en diamant, qui vous est particulièrement destinée, ainsi que les croix de Saint-Wladimir (4^e classe), également ci-jointes, que vous voudrez bien distribuer aux chefs de bataillons qui se trouvent sous votre commandement. Je désire que cette marque de distinction, envoyée à mes compagnons d'armes, affermissent encore les liens d'affection qui m'attachent à eux, en même temps qu'elle attestera à la brave armée dont ils font partie, l'intérêt que porte l'empereur, mon frère, à tous ceux qui se montrent pénétrés du devoir de maintenir, contre les attaques du dehors et du dedans, l'intégrité de la monarchie autrichienne.

Veillez faire part de ces sentiments à vos officiers et soldats, et recevez en même temps l'assurance de ma plus sincère estime personnelle. St-Petersbourg, le 14 décembre 1848. MICHEL.

Les tribunaux suédois sont saisis d'un remarquable procès de presse; on y a appelé tout récemment la cause de S. M. le roi de Prusse contre André-Guillaume Rosenberg. M. Rosenberg est le nouvel éditeur du *Dagligt Allhandla*, feuille qui avait attaqué, dans une pièce de vers, le roi de Prusse d'une manière telle que le roi de Suède a été obligé de se plaindre au roi de Prusse. M. Rosenberg a été condamné à six mois de prison, et les puissances amies et qui, au moment de la guerre de Schleswig, le roi de Prusse agissait en ennemi contre la Suède. Le président du tribunal a imposé à M. Rosenberg de produire par une autorité compétente quelconque la preuve que le roi de Prusse se trouvait vis-à-vis de la Suède dans des rapports non amicaux. Le défenseur de M. Rosenberg a contesté la compétence du tribunal. L'affaire a été renvoyée à une autre audience.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 26 JANVIER. — A l'issue de la séance de la chambre des députés d'hier, un incident aussi grave qu'inattendu a eu lieu. Le général Narvaez, irrité par quelques observations du député Sagasti, l'a provoqué, après être sorti brusquement de la séance, et rendez-vous a été pris sur le champ. Le général Narvaez a nommé pour ses témoins, MM. Saragoza et Robes de Togores, frère du ministre de la marine. Les témoins de M. Sagasti ont été MM. le général Infante, Mendizabal et Miguel Robes. Pendant toute la nuit, les témoins désignés des deux parts ont été en pourparlers.

Les témoins du général Narvaez exigeaient que M. Sagasti, dans la séance d'aujourd'hui, donnât au général une satisfaction publique. Cette condition a été refusée absolument par les témoins de M. Sagasti. Au bal de la reine-mère, hier au soir, il n'était question que de cette affaire, dont le dénouement probable était l'arrestation du général Narvaez et de M. Sagasti. A 3 heures du matin, dans les salons de la reine-mère, le bruit courait que, les témoins n'ayant pu parvenir à s'entendre, une rencontre était devenue inévitable ce matin. En effet, ce matin même, deux coups de pistolet ont été échangés entre les adversaires. Néanmoins, aucun des deux n'a été atteint, bien qu'il en eût été convenu que les adversaires iraient s'avancer jusqu'à la distance de 10 pas. Le général Narvaez insistait pour qu'un 3^e coup de feu fût échangé. Les témoins s'y sont opposés avec la plus grande fermeté, et il a été convenu que dans la séance d'aujourd'hui, une explication laconique serait donnée par M. Sagasti. Le président de la chambre doit prendre l'initiative. Il rappellera l'incident, et M. Sagasti expliquera les paroles qui ont motivé la provocation du général Narvaez.

Le commencement de la séance d'aujourd'hui a été consacré à la discussion de la loi sur les routes publiques. L'explication de M. Sagasti n'aura lieu qu'à la fin de la séance; à près de six heures elle n'avait pas encore été donnée. Les nouvelles de la Catalogne et des provinces continuent d'être favorables à la cause de la reine. Labreta songerait, dit-on, à se réfugier en France, et bien tôt il irait (si ces nouvelles sont exactes) la guerre fratricide que l'on avait tenté de rallumer. Les facteurs de Bisson n'ont plus d'autre parti à prendre que de se réfugier à l'étranger en passant en France de Iruu où elles sont accablées. Le général Barsanque s'est rendu à Iruu;

de là il s'est mis en relations avec les autorités françaises, pour en finir une bonne fois avec la faction d'Arrendo et Lantz qui se trouve à la Pena de Larion.

Nouvelles de Maroc.

L'escadre anglaise qui doit appuyer les réclamations de S. M. britannique envers l'empereur du Maroc, est arrivée à Lisbonne, d'où elle se rendra immédiatement à Tanger.

Cette escadre, aux ordres de l'amiral sir Ch. Napier, est, dit-on, composée de vingt-et-un navires, et sa prochaine arrivée cause un certain émoi à Tanger, surtout parmi les représentants des puissances européennes; qui ont demandé en toute hâte à leurs gouvernements respectifs, des bâtiments sur lesquels ils pussent se réfugier en cas d'alerte.

Le gouvernement marocain seul reste impassible, ou du moins paraît tel. Abd-el-Rahman est pénétré qu'on n'osera jamais faire une descente sur son territoire, et peu lui importe qu'on canonne ou bombarde une ou deux villes du littoral, pourvu qu'il ne délie par les cordons de sa bourse. Il prétend que ces expéditions toujours tentées en pure perte ne coûtent qu'à ceux qui les entreprennent. Témoin la France, qui a dépensé douze millions pour lui faire une guerre inutile, quant aux résultats, et il affirme qu'il en sera de même avec l'Angleterre. Mais nous, qui prévoyons d'avance le but de la politique anglaise, et qui connaissons l'énergie de sir Ch. Napier, nous avons de graves motifs pour supposer le contraire.

En tous cas, les relations des puissances chrétiennes avec l'empereur du Maroc sont et seront toujours plus difficiles, et il est probable qu'il n'y aura pas de cesse pour les ministres d'Arrendo, qui, maintenant, ne craint plus Abd-el-Kader, semble vouloir montrer de nouveau les dents à la France, à propos de certains esclaves noirs qui se seraient réfugiés de l'Algérie, et que le gouvernement français ne doit ni ne veut rendre. (Presse.)

Nouvelles de Perse.

Les nouvelles qui nous arrivent de Perse vont jusqu'au 7 décembre, et nous paraissent offrir beaucoup d'intérêt pour l'avenir de ce malheureux pays.

Le premier ministre d'Etat, Mirza Takki, est parvenu à obtenir du nouveau schah, Nussir-oud-Din, une constitution pour les provinces méridionales de la Perse, où l'esprit de rébellion fait le plus de progrès, et un nouveau système d'administration pour les provinces du nord, où l'autorité royale est souvent méconnue, parce qu'elle est représentée par des gouverneurs ou des fonctionnaires cupides fort peu soucieux des lois, de la justice et de l'équité.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux excellentes intentions de Mirza Takki, mais il aura beaucoup à faire pour arrêter les désordres effrayants dont le cours impétueux ravage la Perse depuis tant d'années. Les réformes sont bonnes là où l'autorité dont elles émanent, peut se faire respecter; mais dans un pays où la force réside chez ceux-là même qu'il s'agit de maîtriser, quelle sanction donner aux meilleures lois?

Une forte organisation militaire serait, selon nous, le premier moyen auquel il faudrait avoir recours pour arriver à une réforme radicale et durable. Mais pour avoir des troupes il faut de l'argent, et c'est précisément l'argent qui manque.

La république française a été officiellement reconnue par la cour de Perse, et M. de Sartiges est au point de partir pour

Teheran, pour le complimenter à l'occasion de son avènement au trône. Ce diplomate, suivi d'un personnel très nombreux, a quitté Tiflis en novembre, et a dû arriver à Teheran avant la fin de l'année. Il porte, de la part du czar, des présents fort riches; et tout fait croire qu'il est chargé aussi de faire contrepoids à l'influence exclusive que l'Angleterre menace de prendre sur l'esprit du nouveau monarque.

Nouvelles de France.

PARIS, 1^{er} FEVRIER. — Ainsi qu'il était facile de le prévoir, il ne manque pas de journaux qui affirment aujourd'hui que la journée du 29 janvier, l'émotion qui régnait dans Paris, les menaces des journaux rouges, les réunions des sociétés secrètes, l'agitation des clubs, les rassemblements menaçants formés sur plusieurs points étaient une comédie que jouait le gouvernement à son profit. Voici ce que répond le *Constitutionnel* à cette odieuse imputation:

« Est-ce un fait avéré que la fermentation inquiétante qu'on était parvenu à introduire dans quelques-uns des bataillons? Quand la garde nationale s'est réunie à l'appel du tambour, n'a-t-on pas entendu partir des rangs d'un de ces bataillons des cris poussés, nous voulons le croire, par un petit nombre d'hommes égarés: *A bas la garde nationale!* N'a-t-on pas vu, dès le matin, les ouvriers ordinaires de l'émente se répandre, comme en juin, sur les quais et les boulevards? et puis qu'on parle de comédie, les premiers sujets des sociétés démagogiques ne s'y montraient-ils pas? Et ce n'est pas seulement le personnel de Paris qui donnait.

« Nous pouvons affirmer que des chefs de clubs, venus de Rouen, ont été reconnus; et apparemment ils ne se trouveront pas à se rendre par pur hasard. Ne voyait-on pas circuler des mobiles isolés, le fusil sur l'épaule? N'a-t-on pas aussi remarqué l'aspect menaçant des groupes d'où partaient des paroles de défi contre les *aristocrates*? Un journal démocratique ne dit-il pas qu'à la place de la Sorbonne on avait déjà remué quelques pavés, en attribuant, il est vrai, selon la formule, le commencement de barricade à des agents provocateurs?

« Vers deux heures les rassemblements, assez considérables, ne s'étaient-ils pas formés à la porte Saint-Denis? Nous tenons d'un témoin oculaire, dit un journal, que les rassemblements se sont dissipés vers trois heures et demie, à l'arrivée d'un bataillon d'une blouse blanche, et qui, vraisemblablement, a fait circuler un contre-ordre? L'autorité n'a-t-elle pas acquiescé à la convention que les fameuses sections organisées se sont tenues en permanence jusqu'à quatre heures, attendant le signal des chefs?

« Sont-ce là les symptômes d'un jeu joué par le gouvernement? Nous demandons, encore si le gouvernement aurait fait arrêter pour être cause fictive un colonel de la garde nationale au milieu de son état-major; nous demandons si l'ordre de cette arrestation, transmis par M. Léon Faucher et M. le général Changarnier, n'a pas été donné par le ministre et sous sa responsabilité, sur la foi de rapports de police qui signalaient ce colonel comme étant en état de conspiration flagrante? Et nous demandons si ces rapports n'ont pas dû paraître justifiés par le ton menaçant avec lequel M. Forrester, chef des officiers chargés d'exécuter le mandat délivré contre lui, a parlé qu'il nous a fait connaître. Seulement M. Forrester s'était apparemment beaucoup mépris sur les intentions des gardes nationaux de sa légion, puisque son arrestation s'est effectuée par le concours de ceux qui étaient au poste. Nous demandons enfin, si la justice n'est pas saisie et si l'on a un gouvernement qui joue la comédie avec la justice? »

— On lit dans la Gazette des Tribunaux.

Le nombre des arrestations opérées à l'occasion des événements du 29 janvier, s'élève aujourd'hui à plus de deux cents, et, par suite des perquisitions faites au domicile de quelques-uns des inculpés, des documents d'une haute importance ont été placés sous la main de la justice. Depuis hier les interrogatoires ont commencé devant les magistrats instructeurs, et il paraît que, par suite des révélations obtenues, la justice ne peut manquer de parvenir à la constatation des menées coupables qui sont venues échouer contre la prudence du gouvernement, contre l'attitude énergique et résolue de la garde nationale et de l'armée.

Nous savons quelle réserve nous impose la nature de l'information dont la justice est en ce moment saisie, et nous ne devons rien dire qui puisse se rattacher directement aux personnes dont l'arrestation a été jugée nécessaire. Nous ne reproduisons donc pas les rumeurs diverses, contradictoires, qui circulent depuis hier sur les faits particuliers en ce moment soumis à l'instruction et sur la part personnelle que tels ou tels individus sont soupçonnés d'y avoir prise. Mais, s'il ne convient pas d'aggraver la prévention, ni d'en devancer les résultats, nous croyons pouvoir indiquer les faits généraux qui ressortiraient, dit-on, des premiers éléments de l'information.

Les sociétés secrètes qui avaient survécu à la révolution de Février s'étaient, depuis le décret du 28 juillet, sur les clubs et les associations, recrutées et organisées tant à Paris que dans les départements sous forme de comités électoraux. De graves conflits avaient éclaté entre quelques-unes de ces associations à l'occasion de l'élection du président; mais vers la fin du mois de décembre, un rapprochement s'était opéré, et des associations d'abord hostiles s'étaient réunies pour fonder, à l'aide de publications, de discours, d'adresses, l'esprit révolutionnaire.

La fermeture récente de plusieurs clubs avait violemment surexcité l'ardeur et l'impatience de quelques-uns des chefs, et leur intention était de profiter des conflits qui pourraient s'élever à l'occasion de l'ouverture, depuis quelques jours commencée, des élections, pour faire descendre dans la rue les corporations affiliées et un certain nombre d'unités embrigadées des ateliers nationaux. Des pièces saisies établissent, dit-on, que des tambours spécialement enrôlés devaient dans ce cas convoquer les adhérents; on aurait également saisi un assez grand nombre de drapeaux rouges portant au champ le triangle égalitaire.

D'après le plan qui aurait été découvert, l'action ne devait plus être concentrée comme au mois de juin dans les quartiers populeux, mais être portée dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 10^e arrondissements. Cependant, il paraît que rien de définitif n'avait encore été arrêté par les chefs de ces criminels projets, quant au jour où ils devaient éclater; mais l'agitation causée dans les rangs de la garde mobile par l'arrêt du 25 janvier, parut être un aliment de désordre facile à exploiter. On sait que dans les journées de samedi et de dimanche quelques centaines de mobiles, égarés par de pernicieux conseils, par de coupables suggestions, se portèrent sur l'Elysée-National et l'Etat-major.

Le soir même, les meneurs se mirent en rapport avec les sociétés secrètes, et il aurait été convenu que, le lundi matin, les gardes mobiles que l'on pourrait entraîner dans la manifestation facieuse, du côté de la Madeleine et de la place Lafayette, une manifestation à laquelle viendraient se joindre tous ceux qui n'attendaient qu'une occasion de désordre pour tenter une journée ou un coup de main.

Aussi ceux qui ont parcouru Paris lundi ont-ils pu voir des groupes considérables d'hommes en blouse, parmi lesquels ont été signalés les plus fougueux clubistes, se diriger vers la place de la Madeleine et la place Lafayette. Mais déjà la troupe avait pris position, la garde nationale était sous les armes, et les groupes, à la vue de cet appareil militaire qui ne permettait pas même de penser au désordre, avaient éclaté en violentes récriminations contre les meneurs qu'ils accusaient de leur avoir dressé un guet-apens. D'ailleurs les gardes mobiles, sur le concours desquels on comptait, étaient pour la plupart rentrés dans le devoir, et étaient venus comme aux journées de juin défendre la cause de l'ordre et de la société.

Il faut dire aussi que la population ouvrière, celle qui seule mérite ce nom, est restée complètement étrangère à cette tentative. On a constaté que les travailleurs des fabriques n'avaient pas quitté leurs ateliers, et que les ouvriers des ateliers nationaux n'ont pas quitté leurs ateliers. Les meneurs ont donc été réduits à leur propre force, et ils ont été vaincus. L'information judiciaire fera connaître quel a pu être le caractère de gravité de ces faits et s'ils n'expliquaient pas suffisamment l'attitude de l'autorité.

On annonce qu'un nombre des pièces saisies, il en est une qui indiquerait comment devait être organisée la victoire de l'insurrection. Voici quelques-unes des principales dispositions mentionnées sur ce programme révolutionnaire, on se trouve aussi, dit-on, plusieurs des noms des membres du comité de salut public:

- Dissolution de l'Assemblée nationale et établissement d'un comité de salut public;
- Abolition de la constitution;
- Emprisonnement de la famille Bonaparte;
- Suppression de la liberté de la presse pendant deux ans;
- Suspension de la liberté individuelle pendant trois mois, pour les éparpillés;
- Jugement par une commission de tous ceux, officiers ou magistrats, qui auraient pris part au jugement des transportés;
- Etablissement du papier monnaie pour le remboursement de la rente;
- Mise en jugement des ministres depuis 1830;
- Droit au travail;
- Dissolution de la garde nationale;
- Adoption du drapeau rouge avec le triangle des associations;
- Impôt progressif, confiscation des biens de tous les émigrants et de tous ceux qui seraient condamnés révolutionnairement, etc., etc.

Le ministre de l'intérieur a reçu hier soir, du préfet de la Côte-d'Or, une dépêche télégraphique ainsi conçue:

« Le complot qui devait éclater à Paris était concerté avec les sociétés secrètes de ce département. Celles d'ici sont restées en permanence dans la nuit du 29 au 30, et ont été dispersées par la garde nationale.

« Quelques individus conduits par deux socialistes bien connus, et qui avaient pris l'uniforme des dragons, ont cherché à troubler la tranquillité publique. Ce petit attroupement a cassé la bras à un agent de police. Les deux meneurs seront arrêtés ainsi que les dragons.

« Sous le titre de *Nouvelles Sensationnelles*, le *Courrier de la Somme* publie un fort curieux article dont nous extrayons les révélations suivantes, qui ont un singulier à propos dans les circonstances actuelles:

« Il s'est formé à Paris, parmi ces classes sans nom, on pourrait dire les mauvaises passions, ou les exécrables doctrines de nos socialistes de carrefour ont développé tous les instincts méchants de la nature perversité, un corps enrégimenté, une bande régulière, composée de dix mille hommes bien déterminés.

« Chacun des soldats de cette glorieuse armée possède un fusil orné de sa baïonnette, deux pistolets, un sabre et deux autres canifs, en quant à cent cartouches toutes prêtes.

« Tous, sans exception, doivent se trouver chaque jour à leur domicile précis, et attendre l'ordre des chefs.

« Ces chefs sont au nombre de vingt, dont chacun a 2,000 hommes sous ses ordres. Mais c'est surtout le chef principal qui a le pouvoir de donner le signal de l'action; et ce signal, qui est le signal de la victoire, ne doit être donné que lorsque les circonstances paraissent favorables à l'exécution.

« Le signal donné à chaque soir, par le chef principal, de se porter sur l'un des points suivants, ou tous devront se trouver réunis à une heure précise, en nombre déterminé:

- 1. L'Elysée national;
- 2. Le domicile du général Changarnier;

3. La banque de France;
4. Le trésor public;
5. Le comptoir d'escompte;
6. L'hôtel Rothschild, et chez les principaux banquiers;
7. Les percepteurs de Paris;
8. Les bureaux de changeurs, etc.

Ces conspirateurs, ou plutôt cette bande de dix mille voleurs procéderaient d'après le système de la conspiration Mallet. En tenant le président de la république et le commandant en chef des forces de la Seine prisonniers chez eux, ils arrêteraient ainsi tous les ordres de l'autorité supérieure, et chaque détachement se hâterait de piller dans le plus grand silence possible sur le point qui lui a été assigné. Il leur est surtout expressément recommandé de mettre à néant tous les rôles des percepteurs.

S'il y avait résistance, on emploierait la force. Pendant le pillage, d'autres affidés se répandraient dans les rues, pour surveiller et saisir à la sortie tous les gardes nationaux qui auraient l'imprudence de se montrer. Ces gardes nationaux seraient immédiatement arrêtés; leurs domiciles, qu'on forcerait les portiers à faire connaître, seraient fouillés et dévalisés.

A quatre heures du matin, c'est-à-dire au bout de trois heures, le pillage cesserait. Chacun retirerait chez soi chargé de son butin, et ne s'occuperait plus que de faire disparaître toute trace de son expédition, jusqu'à ce qu'on procédât au partage général des millions si dignement gagnés. Il est entendu, cependant, que si, tout en volant l'argent, les conspirateurs jugeaient l'occasion favorable pour proclamer l'avènement de la république démocratique et sociale, ils ne devraient pas négliger ce surcroît de bonne fortune, et qu'ils feraient d'une pierre deux coups.

Tels sont les projets de ces messieurs. On disait aujourd'hui, à l'assemblée nationale, que la police avait saisi, au domicile de M. de la Roche, un décret émané d'un nouveau gouvernement provisoire, qui frappe d'un impôt non pas d'un milliard, comme l'impôt Barbès, mais bien de trois milliards, sur les riches. Ce décret suspendait, en outre, la liberté individuelle pendant six mois, et la liberté de la presse indéfiniment, c'est-à-dire jusqu'à l'organisation de la république démocratique et sociale. Si ce bruit est fondé, comme c'est probable, on voit que M. le général Changarnier a eu raison de recourir aux mesures extraordinaires de précaution qui ont signalé la journée de lundi.

Il y a évidemment un mot d'ordre pour les journaux républicains de toute couleur, c'est-à-dire d'un rouge plus ou moins foncé. Ce mot d'ordre consisterait, premièrement, à ne parler de la journée du 29 janvier que comme d'une myatification ridicule, préparée et mise en scène par le gouvernement; secondement à effrayer la bourgeoisie de Paris et de la garde nationale par le fantôme d'une conspiration légitimiste, dont les ministres seraient les complices.

On va voir que le National, la Réforme, la Démocratie pacifique, la Révolution démocratique et sociale et le Peuple, se donnant très-bien la réplique dans ce petit drame appris par cœur. On lit dans le National: « La tragédie à grand spectacle jouée avant-hier n'a pas eu de succès de représentation; et Paris, que le ministère a bien voulu laisser tranquille, a repris, tant bien que mal, le cours de ses affaires. Les gardes nationales, qui ont dû croire que le gouvernement, l'assemblée nationale, la société tout entière étaient en péril, trouvent la plaisanterie un peu forte. Les plus naïfs d'eux-mêmes commencent à soupçonner qu'ils pourraient bien avoir été mystifiés. »

On lit dans la Démocratie pacifique, avec approbation de la manifestation: « Cette manifestation nous semble avoir plus en vue la province que Paris, parce qu'à Paris on aura vu de trop près les masques pour ne pas les reconnaître. »

On lit dans la Révolution démocratique et sociale: « Le complot impérialiste n'est pas le seul péril de notre situation. Il paraît que la conspiration légitimiste est aussi sur le point de faire explosion. — Toutes les associations religieuses, toutes les congrégations sont organisées; des émissaires sont envoyés dans toutes les provinces. La rue Casseville, des caveaux de Saint-Sulpice n'ont jamais été aussi animés. La propagande se fait sans relâche par les femmes, par l'association du décade, par les sociétés de Saint-Vincent de Paule et de Saint-François Xavier. Enfin on nous apprend que le duc de Bordeaux est arrivé à Paris, il y a quelques jours, sans doute pour être prêt à profiter des chances favorables que pouvait lui donner le coup d'Etat médité contre l'assemblée nationale. »

Si nous sommes bien informés, le duc de Bordeaux serait descendu dans un hôtel, en compagnie de sa mère, qui aurait été reconnue par le maître de la maison. — La duchesse de Berry et son fils, arrivés sans suite et sans bagage, auraient quitté cet hôtel à pied, après s'être reposés quelques heures.

— Les bureaux ont procédé ce matin à leur réorganisation mensuelle aux termes du règlement. Ils sont, cette fois, en majorité, dans le sens du ministère.

— Les feuilles de la république rouge ont été très-indignées de la proclamation que M. le ministre de l'intérieur a fait afficher. Nous ne discuterons pas leurs attaques, mais nous donnerons un échantillon de leur vérocité:

LE PEUPLE. LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE.

Cette proclamation imprudente a obtenu le sort qu'elle méritait; partout elle a été arrachée avec indignation.

Lorsque vos affiches ont paru, le peuple n'a pas voulu les arracher, pour qu'elles donnassent témoignage contre vous.

— On vient de distribuer à l'assemblée le second volume du budget de 1849. Ce volume contient les budgets spéciaux des ministères de la justice, des affaires étrangères, de l'instruction publique et des cultes, de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, et enfin du ministère des travaux publics. Dans tous ces budgets des économies notables ont été proposées, à l'exception de celui des cultes, qui demande une augmentation de dépenses.

Le budget du ministère des affaires étrangères est diminué de 2 millions 32,503 fr., comparativement aux crédits votés pour l'année 1848. On sait que les réductions déjà faites dans le budget de 1848, voté par l'assemblée, sur le traitement des agents politiques et consulaires, s'élevaient à 3 millions 643,800 fr. La suppression de vingt consulats a procuré une économie de 300,000 fr.

Le budget de l'intérieur subit une diminution de 15 millions 315,368 fr. Cette différence porte surtout sur le service extraordinaire, sur l'administration départementale, sur les secours et subventions. Les subventions aux théâtres nationaux, qui avaient été pour l'année 1848 de 1 million 963,034 fr., ne seraient plus pour l'année 1849, que de 1 million 262,200 fr.; on supprimerait les subventions extraordinaires et la subvention de l'Odéon.

— Voici une singulière naïveté d'un journal rouge du soir, qui se mêle d'économie politique et de finances. Il s'écrie: « Le 3 p. c. anglais est en hausse à 91 fr. coupons détachés, et notre 3 p. c. est à 45 fr.; juste la moitié! C'est une anomalie que l'Angleterre trouve à 3 p. c. ce que nous empruntons à 6 p. c., car notre dette est à peine la moitié de la sienne. » Eh! mon Dieu, les citoyens démocrates et socialistes ne voient-ils pas la cause réelle de cette différence? Le crédit d'un état ne s'établit pas à raison de la dette, mais en raison des garanties, de force et de durée du gouvernement emprunteur.

Or, l'Angleterre parfaitement gouvernée sous le sceptre d'une reine et d'une aristocratie puissante, trouverait demain en Europe un milliard à emprunter à 3 p. c. Et nos hommes du 24 février, avec tous les revenus du plus beau pays de la terre ne trouveraient pas 50 millions sur place à 10 p. c.

Le directoire, le 15 brumaire an VIII, n'avait pas pu emprunter 100 mille livres.

Le 19 brumaire, Bismarck, premier consul, eut tous les millions de la banque de France à sa disposition.

THEATRE ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.
Lundi 5 Février 1849. — (Représentation n° 98.)

La seconde représentation de:
UNE CHAÎNE,
comédie en cinq actes et en prose, par M. SCHÉRAE,
Suivie de la seconde représentation de:
LE PREMIER COUP DE CANT,
vaudeville nouveau en deux actes, par M. Anicet Bourgeois et Edouard Brichard.

Le spectacle commencera à 7 heures précises par UNE OUVERTURE à grand orchestre.

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.
Dinsdag 6 Februarij 1849. — Geen abonnement, diploma's noch vrijbiljetten gangbaar.

Ter benedice van **MW HOEDT,**
MOEDER EN ZON,
tooneelspel in twee afdelingen en vijf bedrijven, naar het Hoogduitsch van Ch. Birch-Pfeiffer. In een geruimen tijd niet vertoond.

Gevolgd door:
Charlotte van Bourbon,
dramatisch tafereel (Monologue), voordragen door **MW HOEDT.**
Aanvang ten half seken uren.

CONCERT, TEN VOORDEELE DER ARMEN,
te geven door de
Gravenhaagsche Helikons-Tafel

HELIKON
onder directie van den Heer F. T. PASDELOUP, met welwillende medewerking van een door de voornaamste Toonkunstenaars deser residentie beset.

ORCHEST,
onder directie van den Heer **RASSELMAANS**, orkestmeester van den Koninklijk Franschen Schouwburg, op Zaterdag den 4 Februarij 1849, in de Groote Zaal van het lokaal op den **Fluwersdunweg**.

PROGRAMMA. — *Terzets deel.*

1. Concert-Ouverture. *Hasselmans.*
2. Der Herr is mein Hirte, Koor. *B. Klein.*
3. Souvenir de Berlin, concertino voor Fluit, uit te voeren door het lid A. Saurlet. *Farstenau.*
4. a. Die Kapelle, Koor. *Kreutzer.*
b. Schäfers-Sonntagsgesang. *id.*
5. Caprice voor piano-forte, uit te voeren door het lid L. J. Lefebvre. *Mendelssohn Bartholdy.*
6. Koor uit de opera Euryanthe. *Weber.*
7. Eerste Allegro van het 3de Concert voor Violoncello, uit te voeren door het lid C. de Groot. *de Bériot.*
8. Raquant, Koor. *V. J. Kapte.*

Tweda deel.

1. Ouverture van de opera **Guillaume-Tell**. *Rossini.*
2. **Aan God!** hymne. *C. de Groot.*
3. **La Pompa di Festà**, groote concert-étude voor piano-forte, uit te voeren door het lid L. J. Lefebvre. *Willmors.*
4. **Serenade**, Koor. *Verhulst.*
h. **O! Sonnenschein**, Koor. *Lachner.*
5. **Les Arpèges**, caprice voor Violoncello, voor te dragen door het lid C. de Groot. *Vieuxtemps.*
6. Koor uit de opera **die Zauberflöte (O Isis)**. *Mozart.*
7. **Le Carnaval de Venise**, variation voor fluit, gecomponeerd en uit te voeren door het lid *A. Saurlet.*
8. a. **Marsch!** Koor. *C. Zöllner.*
b. **Terugkeer in 't vaderland**, Koor. *H. Schäffer.*

Aanvang ten 7 uren.

De toegang-biljetten zijn à f. 1.49 te bekomen bij den Heer P. H. Noordendorp, boekhandelaar op het Hofspui; bij de Heeren Weygand en Beuster, muziekhandelaars in de Nieuwstraat, en op Zaterdag en Zondag, 3 en 4 Februarij, aan het lokaal, alwaar op die dagen gelegenheid zal zijn tot het bespreken van plaats.

De Tekstboekjes zullen op den avond der uitvoering aan het lokaal verkrijgbaar zijn, tegen betaling van 15 cents.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, VRESDAG 2 FEVRIER. — Les fonds publics étaient aujourd'hui offerts à leurs cours de fermeture d'hier. Les opérations ont été pour importantes.

En fonds étrangers les espagnols, avec des affaires actives dans les deux sortes principales, étaient un peu plus en faveur. Les Russes, les Autrichiens et les Portugais n'ont presque pas varié. Les fonds américains du Sud étaient un peu plus recherchés. Les brésiliens surtout étaient demandés en hausse.

ROTTERDAM, VENDREDI 2 FEVRIER. — Les fonds hollandais se sont bien soutenus. Les intégrales ont donné lieu à quelques opérations. Le 2 1/2 % belge un peu plus ferme. Il en est de même des fonds espagnols. Le 2 1/2 % mét. autr. étaient particulièrement demandés.

PARIS, JEUDI 1 FEVRIER. — Le séance d'hier a été favorablement interprétée par la bourse, et les fonds publics se sont améliorés. La liquidation paraît aussi avoir contribué à l'amélioration des cours. Vers la clôture, la rente était un peu moins ferme, sans motif. Il n'a pas été annoncé aucune nouvelle politique. La bourse a vu avec horreur les détails que donne aujourd'hui la Gazette des Tribunaux (voir plus haut) sur le complot que le gouvernement a su prévenir avec tant d'énergie. On espère que le gouvernement sévira avec vigueur contre les auteurs de ce plan infernal. Ces détails paraissent avoir arrêté en partie les dispositions à la hausse qui se manifestaient à l'ouverture du parquet.

LONDRES, JEUDI 1 FEVRIER. — Les fonds anglais sont plus faibles aujourd'hui. Les affaires sont moins animées. Les consolidés ouverts 91 7/8 sont tombés à 91 1/2 ont repris 91 3/4 et ferment à 3 heures 91 3/8, 1 1/2 % réduite 95 3/8, 3 1/4 % 97 5/8, 7/8. Bons de l'Échiquier 45 à 48 s.

Les fonds étrangers très lourds mais sans variations. Mexicain, 25 3/4, 26 1/8; Espagne 3 % 28; 5 % 15 à 14; Hollandais 2 1/2 % 49 1/4; 4 % 78 3/4; Portugais 5 % 74.

MADRID, VENDREDI 26 JANVIER. — 3 % 20 1/2 P. (après la bourse 20 3/8 A.) 5 % 10 1/8 P. (après la bourse 10 A.) — Dette sans intérêts 37/8 (après la bourse 3 3/4 A.) — Coupons 6 P. — Billets du trésor 70 A. 72 P. — Banque de St-Ferdinand 57 A. 60 P. — Changes: Paris, 5-15 P. — Londres, 49 d.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 2 FEVRIER.

Dito ditto 100	76 1/2	Defered	100	Dito ditto 500	123 1/2
Emp. de L.-O.A.	75 1/2	Dett. diff. à P.	100	Amér. Phil. B. B.	3 1/2
S. d'Am.	3 1/2	Portug. à L. 3	100	Dito Act. de B.	3 1/2
Soc. de Car.	143	Dito ditto	28	Autr. Mét.	72 1/2, 73
Lac de Harl.	5	Dito ditto	101	Dito	38 1/2
C. de P. du R.	79 1/2	D'ont. à L. Conto	101	Dito	2 1/2
Ch. de fer. Holl.	66	O. russe Hope	5	Bres.	31 1/2
Dito	90 1/2	Dito ditto	5	Dito	78 1/2
Belgique	4 1/2	Certific. dito	5	Dito	25 1/2
De Rotterdam	4 1/2	Dito ditto	5	Dito	35
Esp. Ard.	2 1/2	Dito ditto	5	Grénade	15 1/2
Dito de S. P.	10 1/2	Dito ditto	5	Venez.	2 1/2
Dito de S. M.	10 1/2	Dito ditto	5		

BOURSE DE ROTTERDAM DU 2 FEVRIER.

PAYS-BAS. — Dette active 2 1/2 % 49 1/4 ESP. — Ard. int. L. 510 5 0/0
Dito ditto 3 % 58 1/8 RUSSIE. — Emprunt 5 %
Dito ditto 4 % 76 1/2 Stieglitz. 4
ESP. — Ard. de L. 170. 5 % AUTRICHE. — Certi. Mét. 2 1/2 % 38 1/2

BOURSE DE PARIS DU 1 FEVRIER.

3 p. c. au compt.	45 45	Belg. 3 p. 1838	CHEMINS DE FER.
» fin cour.	45 45	» 2 1/2 1845	Paris St-Germ.
Emprunt 1847	75 35	Société génér.	126 25
» fin cour.	75 40	Esp. dette act.	» r. 5 %
Sp. au compt.	75 65	» différée	» Orléans
» fin cour.	75 55	» nouv. 3 p.	712 50
Banq. de Franc.	1720	» dette int.	» Rouen
Cais. G. 1000		» dette ext.	452 50
Holl. 2 1/2 p. c.		Rome Em. 1841	392 50
Belg. 5 p. 1840	88 1/2	Rome Em. 1842	» Strasb.
» 5 p. 1842			333 75
			» Lyon
			Zinc. Vieille Mt.
			» Gr. Montag.

BOURSE DE LONDRES DU 1 FEVRIER.

Cons. Compt.	91 1/2, 91 1/2	Péruviens	100	Dito différée	100
» en liquidat.	91 1/2	3 p. c. port.	100	Dito passive	100
Belges	100	4 p. c. d. 1834.	100	Mexique	25 1/2, 26
Hollande 4 p. c.	76 1/2, 78 1/2	Brésiliens	100	Russie	100
Dito 2 1/2 p. c.	49 1/4, 49 1/2	Dette ext. esp. 5 1/2 %	100	Colombie	100
		Dito 3 p. c.	100	Danois	100

CHANGES D'AMSTERDAM DU 2 FEVRIER.

Paris 2/m.	56 1/2	A Naples 2/m.	76	A Londres court.	11.95 A
court.	56 1/2	P Vienne 6/8	31 1/2	A Hamb. court.	12 1/2 A
Madrid 3/m.	235	A Francfort 6/8	89	A Hamb. court.	34 1/2 A
Lisbonne 3/m.	41 1/2	A S-Petersb. 2/m.	137 1/2	A Hamb. court.	34 1/2 A
Gènes 2/m.	45	A			

PAR TELEGRAPHE.

BOURSE DE ROTTERDAM, MARDI 3 FEVRIER.
OURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. — Dette active 2 1/2 % 49 1/4
Dito ditto 3 % 58 1/8
Dito ditto 4 % 76 1/2

ESPAGNE. — Ardons de L. 510. 5 %
Dito int. L. 510. 5 % 20 5 16

RUSSE. — Emprunt Hope 1798 & 1814. 5 % 101 1/8

AUTRICHE. — Obligat. Métalliques. 2 1/2 % 38 3/4

PÉROU. — 6 % 35 1/2

LA HAYE, Chez C. van der Meer Sout, N° 78.